



Un nouvel indice national de la qualité de l'air disponible en Charente-Maritime le 1^{er} janvier

L'indice de la qualité de l'air ATMO fait peau neuve. Il entrera officiellement en vigueur dès le 1er janvier 2021 (conformément à l'[arrêté ministériel](#) du 10 juillet dernier) et sera disponible dès aujourd'hui sur le site Web d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. Plus précis et plus complet, l'objectif de ce nouvel indice est de mieux répondre aux besoins d'information sur la qualité de l'air exprimés par les citoyens.

L'indice ATMO actuel, qu'est-ce que c'est ?

Depuis plus de 20 ans, Atmo Nouvelle-Aquitaine, comme les autres observatoires régionaux de la qualité de l'air, **calcule et publie chaque jour un indice de la qualité de l'air** appelé indice ATMO. Comment ? À partir des concentrations dans l'air de 4 polluants réglementés : dioxyde de soufre (SO₂), dioxyde d'azote (NO₂), ozone (O₃) et particules en suspension PM10. Il qualifie la qualité de l'air sur une échelle de 1 à 10 pour informer les citoyens.

Actuellement en Charente-Maritime, il est disponible seulement pour la [communauté d'agglomération La Rochelle](#).

Qu'est-ce qui change avec le nouvel indice ?

L'évolution de l'indice de la qualité de l'air repose sur plusieurs nouveautés :

- L'indice ATMO intègrera **un 5e polluant réglementé**, aux effets sanitaires avérés : les particules fines PM2,5. Ses seuils seront alignés sur ceux choisis par l'Agence européenne pour l'environnement
- Il apportera ainsi chaque jour une prévision plus fine de l'exposition de la population à la pollution de l'air, **à l'échelle des EPCI membres** d'Atmo Nouvelle-Aquitaine mais aussi pour **toutes les communes du département de la Charente-Maritime**
- **Son échelle évoluera** aussi : le niveau Très bon disparaît, et le niveau Extrêmement mauvais fait son apparition. Le nouvel indice qualifie donc l'état de l'air selon 6 classes : Bon / Moyen / Dégradé / Mauvais / Très mauvais / Extrêmement mauvais



Bon



Moyen



Dégradé



Mauvais



Très mauvais



Extrêmement mauvais

Grâce à ce nouvel indice, les citoyens pourront connaître plus finement, près de chez eux, l'état de la qualité de l'air et adapter leurs activités en conséquence.



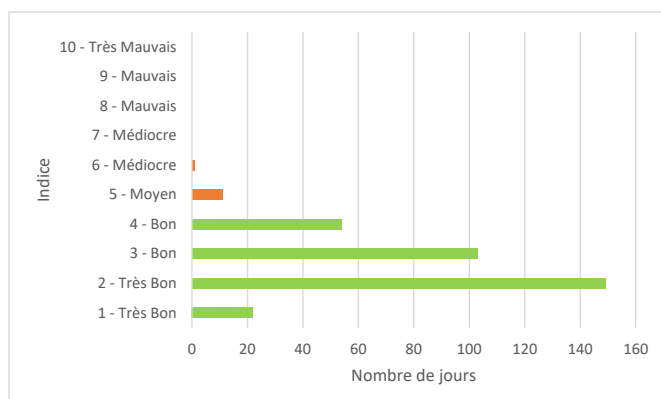
En plus de toutes les communes de Charente-Maritime, 2 nouveaux EPCI pourront en bénéficier : communauté de communes Aunis Sud et communauté d'agglomération Rochefort Océan.

Pourquoi y aura-t-il à l'avenir, plus d'indices dégradés à extrêmement mauvais ?

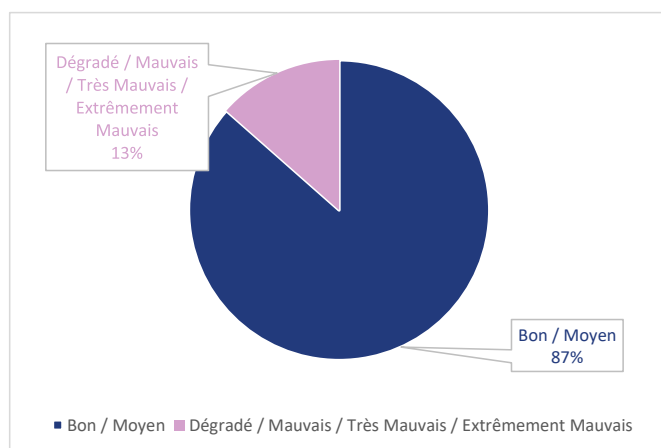
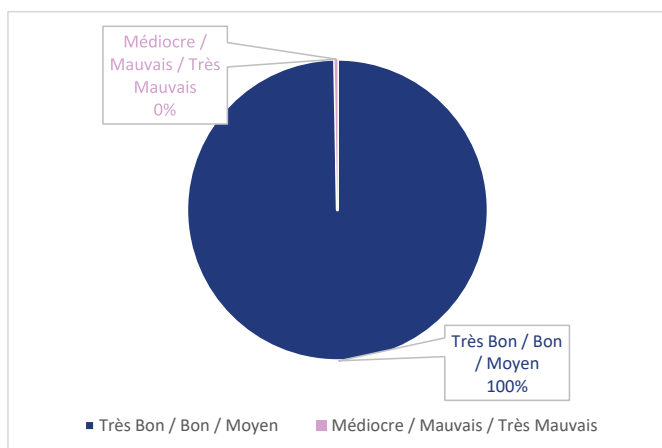
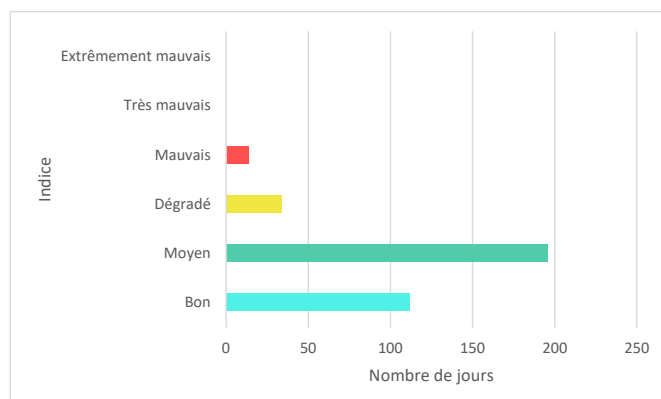
Le nouvel indice agit comme un thermomètre, avec une nouvelle graduation : il donne une représentation différente de la qualité de l'air. L'augmentation du nombre de jours avec une qualité de l'air dégradée, mauvaise, très mauvaise ou extrêmement mauvaise découle du **changement de la méthode de calcul**, de **l'intégration des PM2,5**, et de **nouveaux seuils**. Cela ne résulte pas d'une dégradation de la qualité de l'air : au contraire, celle-ci tend à s'améliorer depuis 20 ans.

Concrètement, voici un comparatif entre l'indice actuel et le nouvel indice ATMO simulé sur la communauté d'agglomération de La Rochelle en 2019 :

Indice ATMO actuel



Nouvel indice ATMO



Pour en savoir plus sur le nouvel indice de qualité de l'air, rendez-vous sur :

<https://bit.ly/3o1Gqmp>

CONTACT

Julie Gault
Atmo Nouvelle-Aquitaine
Tél. : 06 66 33 07 56
communication@atmo-na.org
www.atmo-nouvelleaquitaine.org

UN ANCRAGE TERRITORIAL POUR UNE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Atmo Nouvelle-Aquitaine est une Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA). Elle est membre de la Fédération Atmo France, qui réunit toutes les AASQA. Ces observatoires régionaux surveillent les concentrations dans l'air des polluants réglementés et évaluent l'exposition de la population à la pollution.